

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2008**  
tenue sous la présidence de Mme M. BAUDUCCIO-DELUC

\*\*\*\*\*

Présents :	Mmes	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
		A.	DERUAZ-LOMBARD	" "
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mme	D.	MEYNET	Conseillère municipale
	M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	MM.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		F.	WALPEN	Conseiller administratif
		M.	R.	Secrétaire général
Excusés :	M.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
	Mmes	B.	HUNKELER DYLA	Conseillère municipale
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
		J.	MARTIN-ACHARD	" "
		C.	TIERCY	" "

Public : 10 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Leila EMAMZADAH

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2008 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Information relative à la problématique du survol du territoire des Trois-Chêne par des hélicoptères, en présence de représentants de l'Aéroport International de Genève; questions -
- 5) Proposition du Conseil administratif :
  - 5.1 Désignation de 70 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009 -
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations (*huis clos*).

\*\*\*\*\*

La Présidente ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s.  
Elle excuse l'absence de Mmes Tiercy et Iglehart-Ribaux.

## **1) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2008**

La Présidente met aux voix l'adoption du procès-verbal.

- Le procès-verbal est adopté par 15 voix pour et 3 abstentions.

## **2) Communications du Bureau**

La Présidente donne lecture d'un courrier daté du 4 mars 2008, du Comité des pétitionnaires et de l'Association des locataires de l'Ensemble résidentiel de la Gradelle.

La Présidente met en discussion la proposition du président de la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement, soit que ladite commission se nomme dorénavant commission "*Mobilités-Nature-Environnement*". Les membres de la commission concernée ont exprimé un préavis favorable.

M. Rivoire rappelle qu'il avait déjà demandé s'il incombait au Conseil municipal d'accepter la modification, auquel cas, il faudrait proposer un vote sur ce sujet et le mettre officiellement à l'ordre du jour. Ceci avait été évoqué au précédent Conseil municipal puisqu'il faudrait peut-être changer tout ce qui concerne le logo de la commission.

M. Karr explique que le Bureau a considéré que c'était une formalité qui devait être mise au vote en séance plénière. Si d'aucuns considèrent qu'il faut absolument mettre cet objet à l'ordre du jour, on peut le faire, mais cela commence à devenir cocasse de reporter cet objet de séance en séance, pour des raisons purement formelles; il s'agit simplement de renommer une commission, il n'y a pas de logo à changer, encore moins d'inscription gravée sous l'ancienne appellation, raison pour laquelle il propose de mettre aux voix ce changement d'intitulé ce soir encore.

La Présidente met aux voix la nouvelle dénomination de la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement :

- Par 15 voix pour et 4 abstentions, les membres du Conseil municipal, approuvent le changement de dénomination, soit :  
Commission "*Mobilités-Nature-Environnement*".

La Présidente donne ensuite lecture d'un courrier de la commune de Bernex.

Elle rappelle la sortie du Conseil municipal les 18 et 19 avril prochains et fait circuler une liste d'inscriptions définitives.

Elle rend les conseillers municipaux attentifs à la nouvelle formulation du point 6 de l'ordre du jour "Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal", et encourage vivement les rapports en séance plénière.

La Présidente annonce un courrier de M. Jean-Claude Buffo relatif au point 4 de l'ordre du jour et dont elle donnera lecture au moment opportun.

Enfin, la Présidente annonce le dépôt de deux résolutions, lesquelles seront mises au point 7 de l'ordre du jour.

### **3) Communications du Conseil administratif**

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz précise tout d'abord que :

- le Conseil administratif a formellement signé, lors de sa séance du 4 mars 2008, l'acte de vente relatif à l'acquisition par la ville de Chêne-Bougeries du bâtiment situé 23 rue de Chêne-Bougeries, anciennement propriété de l'Etat de Genève. Pour mémoire, le montant voté par le Conseil municipal pour cette acquisition s'élevait à CHF 140'000.--;
- le Conseil administratif a accepté une proposition de M. Patrick Ascheri, chef du service des votations et élections, consistant à modifier la dénomination de l'arrondissement électoral 12-01, lequel est actuellement intitulé "Centre" en "Chêne-Bougeries – Centre".

Mme Grandjean-Kyburz informe ensuite

#### Petite enfance-jeunesse

Une séance de la commission Petite enfance-jeunesse est prévue le 7 avril à 18h.15. Cette séance sera consacrée à l'avant-projet de la Maison de l'enfance.

Le procès-verbal de la séance d'information/concertation publique tenue le 27 février 2008 à la salle communale Jean-Jacques Gautier figurera sur le site Internet de la commune en début de semaine prochaine et sera disponible à la mairie. Une information y relative figurera dans la prochaine édition du journal Le Chênois.

Une séance de travail réunira le mercredi 19 mars à 12h.30 les présidentes des commissions concernées, à savoir Petite enfance-jeunesse et Bâtiments-constructions, le président de la commission Urbanisme, le Conseil administratif et M. Bertrand Gay.

Par ailleurs, une visite des locaux du Petit Manège est prévue le 18 mars 2008 par Mme Chollet, représentante de l'Office de protection de la Jeunesse, et un(une) représentant(e) du DCTI.

Concernant la crèche La Maternelle, une convention entre les partenaires concernés (Ville de Genève/Armée du Salut/Communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries) a

été dûment signée. La Maternelle compte actuellement 52 places d'accueil dont 21 pour les enfants dont les parents sont domiciliés ou travaillent à Chêne-Bougeries.

Concernant la structuration de la Petite enfance dans les Trois-Chêne, et suite à la séance de la commission Petite enfance-Jeunesse du 4 février 2008, lors de laquelle les commissaires ont discuté des résultats de l'étude entreprise par M. Eric Zellweger de la société Evaluanda, les 3 magistrats chênoises en charge du dossier ont rencontré ce dernier le 20 février. Il a été demandé à M. Zellweger de remettre une offre relative à une seconde phase d'étude. Cette dernière approfondira les compétences précises, le cahier des charges ainsi que le taux d'activité du poste du/de la délégué/e intercommunal/e ainsi que d'un éventuel poste administratif de la cellule d'appui. Cette offre est attendue pour le 20 mars. La prochaine séance de travail des magistrats en charge du dossier est fixée le 4 avril.

Un projet de convention intercommunale sera élaboré puis présenté aux membres de la commission Petite enfance-jeunesse au courant de l'automne 2008.

Concernant le projet de création d'une crèche de 60 places dans le complexe du Nouveau Prieuré, nous avons reçu copie d'un courrier adressé par les Conseillers d'Etat en charge du DES et du DCTI au Président du BCAS, lesquels précisaien que le Conseil d'Etat est soumis à des contraintes budgétaires strictes entraînant l'obligation de planifier les projets de construction sur plusieurs exercices et souhaitaient que le projet de loi relatif au projet du "Nouveau Prieuré" soit soumis au Conseil d'Etat avant fin mai 2008 afin que ce dernier puisse le présenter au Grand Conseil dans le cadre du projet de budget 2009, d'où une réalisation possible qu'à partir de 2009. Il est rappelé que la crèche était prévue dans la 2<sup>ème</sup> phase du projet de démolition/reconstruction, soit 2008 et 2011, alors que désormais on doit envisager 2009/2010 et 2013 pour la crèche.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels :

- Cette fin de semaine sera consacrée aux enfants. La 5<sup>ème</sup> édition du festival de marionnettes "**Marionnettes et Cie**" investira la salle communale ainsi que l'Espace Nouveau Vallon.

Comme à l'accoutumée, quatre spectacles, dès 3-4 ans, par des compagnies professionnelles, ont été programmés. Nous devons cependant regretter l'annulation du spectacle des Pannalal's Puppets, pour raison de santé de l'un des artistes. En remplacement, la compagnie Les Croquettes assurera une représentation supplémentaire. La recette sera reversée aux Pannalal's, en signe de solidarité.

Les ateliers s'adressant aux enfants dès 7 ans ont été pris d'assaut. C'est ainsi que les quatre ateliers de constructions de marionnettes sont complets et les deux ateliers de théâtre d'ombres (nouveauté 2008), sont en passe de l'être. Seul, l'atelier "En mouvements", destiné aux plus jeunes (de 4 à 6 ans) offre encore quelques places.

Conscients du succès de ces ateliers, nous avons tenu à donner la priorité aux enfants de Chêne-Bougeries, lesquels ont eu la possibilité de s'y inscrire deux semaines avant que l'information ne paraisse. Pour cela, nous avons diffusé les programmes par l'intermédiaire des écoles primaires et des jardins d'enfants.

Gageons que, ce week-end, le succès sera au rendez-vous.

- Le 1<sup>er</sup> avril, nous serons heureux de remettre le **2<sup>ème</sup> Prix littéraire** à 3 lauréats du concours organisé par les trois communes chênoises, dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois. Cette année, c'est trois nouvelles qui seront récompensées. Un invitation vous parviendra pour cette manifestation qui aura lieu au Point Favre à Chêne-Bourg, à 18h.30.

Je rappelle que le concours littéraire est une des manifestations coorganisées par les trois communes, au même titre que les festivités marquant les 111 ans de la Lyre de Chêne-Bougeries, du 24 au 27 avril; le festival "Musiques métisses", du 23 au 25 mai, et la 3<sup>ème</sup> édition de "Art Chêne", du 2 octobre au 5 décembre.

- Le 15 avril, nous remettrons le **Mérite Chênois**, lequel a été décerné cette année par la commission Culture à M. Henri Moser, pour ses qualités de pédagogue reconnues en Suisse et à l'étranger. Outre le méritant et ses invités, nous accueillerons également les personnes nouvellement naturalisées lors de cette cérémonie qui se tiendra à la salle communale, à 18h.30.

Mme Grandjean-Kyburz annonce enfin l'entrée en fonction, le 1<sup>er</sup> avril 2008, du 3<sup>ème</sup> travailleur social hors murs engagé en remplacement de M. Nicolas Roulin. Il s'agit de M. Karim Fatmi, précédemment éducateur de rue en France, notamment à Lyon.

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

**M. Biedermann informe**

Réaménagement des espaces extérieurs situés à proximité du bâtiment 8bis route du Vallon

Le réaménagement des espaces extérieurs situés à proximité immédiate de la bâisse sise 8bis route du Vallon, destinée à être entièrement rénovée/transformée dans le cadre d'un concours d'architecture sur invitation, sujet que j'évoquerai tout à l'heure, sera réalisé sous les auspices d'un groupe de travail pluridisciplinaire comprenant les partenaires suivants : Copyrart, l'association Réalise, Pro Natura, Pro Specie Rara, M. Gérald Meylan et le bureau La Touche Verte en qualité de mandataires extérieurs, ainsi que les collaborateurs du service des Parcs et promenades.

Circulation

Afin de donner suite à une demande formulée par Mme Danielle Meynet, entre autres, lors de la séance du Conseil municipal du 7 février, le Conseil administratif propose de porter à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement, une présentation par l'Office cantonal de la mobilité et le bureau Trafitec des derniers développements de l'étude de circulation Arve et Lac, à la lumière du projet MICA.

Concernant l'installation éventuelle d'abribus à hauteur des arrêts Grange-Falquet, 6 chemin De-La-Montagne ainsi qu'à hauteur des Grangettes, problématique évoquée lors de la dernière séance du Conseil municipal, un devis estimatif d'un montant de CHF 75'000.-- relatif à la pose de 3 abris étroits de type City 90 modifié a été obtenu. Un devis détaillé sera présenté pour préavis lors d'une prochaine séance de commission.

.../..

### Assainissement

Le Conseil administratif a accepté un devis d'un montant de CHF 22'700.-- du Bureau G3Eaux (CSD Ingénieurs Conseils SA/Triform SA), relatif à une étude de raccordement des canalisations situées dans les secteurs de Grange-Canal/chemin De-La-Montagne/route de Chêne ainsi que le long du tracé CEVA, permettant ainsi, le moment venu, une coordination avec les PLQ 29577, 29489, 29491 et 29593. Par courrier daté 5 mars 2008, le service cantonal DOMeau a confirmé que lesdits frais d'étude pourraient faire l'objet le moment venu, d'une subvention cantonale ainsi que d'un prélèvement sur le fonds "Taxe d'écoulement".

### CSSM

Lors de sa séance du 3 mars 2008, la commission Sports-secours a préavisé favorablement un crédit d'investissement de CHF 285'000.-- relatif à des travaux de rénovation de la cuisine du Restaurant 3 Communes, ainsi que des crédits d'étude relatifs à la réfection du bâtiment omnisports dans le cadre de travaux d'étanchéité et liés à la carbonatation du bâtiment, ainsi qu'au renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal, ceci à hauteur respectivement de CHF 43'000.-- et CHF 55'000.--. Ces divers points feront par ailleurs l'objet de préavis des membres de la commission des Finances, lors de la prochaine séance fixée le 18 mars 2008.

### Bâtiments

Suite au vote du Conseil municipal lors de sa séance du 7 février d'un crédit d'investissement relatif aux travaux de rénovation/transformation du bâtiment situé 132 route de Chêne, une séance de travail a eu lieu le 6 courant avec plusieurs responsables des groupes et flottilles scouts afin de finaliser le transfert des diverses meutes vers les locaux mis à disposition par la commune. Un nettoyage complet des locaux actuellement mis à disposition sera effectué d'ici le 26 avril, les encombrants étant évacués le 29 du même mois. A cet égard, il convient de préciser que des conventions d'occupation des locaux rafraîchis et nouvellement mis à disposition des scouts à titre gracieux seront établies puis formellement signées par les divers responsables de groupe.

### Concours sur invitation - 8 bis route du Vallon

Les membres du jury du concours se sont réunis le 4 courant pour une séance constitutive dont le procès-verbal sera intégré à la procédure, et au cours de laquelle les bureaux d'architectes suivants ont été retenus :

- Böcklin et Maeder architectes - Genève
- Currat et Oberson architectes - Genève
- Honegger Muller architectes - Carouge
- Megevand architectes - Carouge
- Menthé & Rosset architectes - Genève

Les candidats invités recevront les documents de travail le 18 courant et devront rendre leur avant-projet ainsi que leur offre d'ici au 5 mai 2008. En conséquence, le jury pourrait désigner un lauréat mandataire lors de sa séance prévue le 7 mai.

Le vote du crédit d'étude par le Conseil municipal pourrait donc avoir lieu lors de la séance ordinaire prévue le 19 juin 2008.

### Prix du Mazout

Nous vous signalons que les prévisions relatives au prix du fuel domestique retenues dans le cadre du budget de fonctionnement communal 2008 sont d'ores et déjà dépassées. En effet, la barrière psychologique des 100\$ le baril a été allégrement franchie.

### Divers

Le Conseil administratif a décidé que les travaux de marquage de lignes "Stop" situées sur les divers chemins privés de la commune seront effectués, à la demande des copropriétaires concernés, par les collaborateurs du service Routes et Cimetière, ceci selon des tarifs correspondant aux prix du marché.

La Présidente remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

### Aménagement

Après examen par le jury des 10 offres entrées dans les délais et conformes aux exigences en la matière, l'élaboration du plan directeur communal et plan directeur pour chemins piétons de la ville de Chêne-Bougeries a fait l'objet d'une adjudication au bureau Darius Golchan/bureau d'architecture ACAU, ceci pour un montant de CHF 250'380--, adjudication notifiée par courrier daté 12 mars 2008.

En ce qui concerne la variante communément appelée "rénovation du village", le montant total des honoraires à consacrer à une étude de l'ensemble du périmètre Nord-Ouest du village de Chêne-Bougeries s'élève à approximativement CHF 400'000--. Cet objet a été soumis pour préavis aux membres de la commission Urbanisme, lors de sa séance survenue le 11 courant. Les commissaires ont délivré un préavis favorable par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Finances prévue le 18 courant puis sera bien évidemment soumis pour délibération au Conseil municipal lors de la prochaine séance prévue le 10 avril.

### Personnel

Le Conseil administratif a décidé de nommer, en qualité de fonctionnaire à titre définitif au sens de l'article 9 du statut du personnel, l'agent Xavier Mottier, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Mme Sobanek revient sur les communications de M. Biedermann concernant la commission nouvellement dénommée "Mobilités-Nature-Environnement" ainsi que sur la séance relative à la présentation de l'OCM concernant les derniers

développements en matière de circulation. Ladite séance pourrait-elle être ouverte à l'ensemble du Conseil municipal ?

Pour la Présidente, cette demande est à examiner avec le président de la commission "Mobilités-Nature-Environnement".

M. Karr admet qu'il s'agit bien évidemment d'un sujet qui intéresse l'ensemble du Conseil municipal. En conséquence, ceux qui le souhaitent seront les bienvenus.

**4) Information relative à la problématique du survol du territoire des Trois-Chêne par des hélicoptères, en présence de représentants de l'Aéroport International de Genève; questions -**

La Présidente donne lecture de la lettre de M. Jean-Claude Buffo dont elle a fait mention dans les communications du Bureau. Elle signale par ailleurs que M. Buffo est présent parmi le public car le Bureau l'a invité à venir écouter ce que les représentants de l'Aéroport ont à dire.

**Introduction**

Mme Grandjean-Kyburz salue MM. Pascal Helfer, responsable de la lutte contre le bruit, et Mounier, responsable de la division juridique, protection de l'environnement, lutte et protection contre le bruit à l'Aéroport International de Genève (AIG). Elle rappelle les circonstances de leur audition de ce jour. Depuis le début de l'hiver, les Conseils administratifs des Trois-Chêne ont été interpellés par de très nombreux habitants quant aux nuisances provoquées par une recrudescence des vols d'hélicoptères au-dessus du territoire des trois communes. Celles-ci ont écrit à l'Office fédéral de l'aviation civile, le 19 décembre 2007.

Dans sa réponse du 5 mars 2008 au courrier cité, dont copie lui avait été adressée, M. François Longchamp, Conseiller d'Etat et Président du Conseil d'administration de l'AIG, a confirmé son souci de préserver la qualité de vie des habitants du Canton, sans entraver toutefois son développement. Il a notamment rappelé que le Conseil d'administration de l'aéroport avait approuvé, en octobre 2007, un éventail de mesures concrètes visant à supprimer les nuisances et risques liés au trafic d'hélicoptères, ceci à la demande du Conseil d'Etat. L'Office fédéral de l'aviation civile déclare avoir pris acte des préoccupations des autorités chênoises et indique que le groupe de travail constitué de représentants de l'AIG, de Skyguide et de l'Office fédéral, se réunira au début du mois d'avril pour faire un bilan des nuisances provoquées par les opérations hivernales, constater les résultats de l'instauration d'une procédure d'autorisation préalable pour les hélicoptères et convenir d'un plan d'action pour l'instauration d'éventuelles mesures supplémentaires de lutte contre le bruit, pour autant que celles-ci soient réalisables d'un point de vue opérationnel et de la sécurité des pratiques aériennes.

Lors du dernier Conseil municipal du 7 février 2008, Mme Grandjean-Kyburz rappelle avoir dit qu'il y avait eu une recrudescence de ces vols d'hélicoptères durant les week-

.../...

ends des 12/13 et 19/20 janvier 2008, qu'ils étaient passés à basse altitude et qu'un nouveau courrier du Conseil administratif de Chêne-Bougeries avait été envoyé le 28 janvier 2008 à l'AIG. Voilà pour l'historique. Le Conseil administratif a ensuite rencontré, le 29 février 2008, MM. Helfer et Mounier, lesquels lui ont fourni des explications techniques détaillées concernant ces mesures concrètes. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a souhaité qu'ils viennent ce soir faire une présentation au Conseil municipal pour pouvoir aussi répondre à d'éventuelles questions.

La Présidente donne la parole à MM. Helfer et Mounier ainsi qu'à M. Thierry Favez, chef-pilote de la société d'hélicoptères Swift Copters SA basée à l'AIG.

## **Discussion**

Mme Sobanek a entendu dire qu'il y avait 43% de trafic commercial et 28% de trafic privé. Quelle est la différence entre les deux types de trafic ?

M. Helfer explique que ce sont des trafics différents aux termes de la loi : un vol commercial est un vol dans lequel il y a un passager qui paie et qui est ouvert à un nombre indéterminé de personnes. Sur la plate-forme de l'AIG, 43% de mouvements répondent à cette définition. Quant aux mouvements privés, ce sont des propriétaires qui volent avec leur propre hélicoptère.

M. Locher observe que les représentants de l'AIG ont expliqué leurs efforts afin de minimiser les nuisances. Toutefois, la population à l'impression que lesdites nuisances sont toujours présentes, qu'elles ne diminuent pas, voire qu'elles augmentent. En tant qu'habitant de Chêne-Bougeries, la première nuisance qu'il remarque est le fait que l'on ressent de plus en plus, lorsque les hélicoptères passent, une onde de choc extrêmement importante précédant de 5 à 10 secondes l'arrivée de l'hélicoptère. En revanche, dès que ces derniers sont au zénith, il n'y a quasiment plus de nuisance. Or, d'après les chiffres qui viennent d'être cités, cette sensation de nuisance devrait complètement disparaître. Est-elle liée à un type particulier d'appareillage ?

M. Favez souligne que le bruit que génère un hélico se présente sous forme d'un cône qui part à peu près à 30 degrés contre le sol et qui s'étend. C'est cela qui explique pourquoi, quand l'hélico est à la verticale, on ne l'entend presque plus. Malheureusement, la commune de Chêne-Bougeries est cachée derrière le Salève; quand les hélicos arrivent par le sud, le bruit va lui parvenir d'un coup. Il n'y a pas de progression du niveau sonore. Ainsi, on ne peut pas dire qu'une machine fait plus de bruit qu'une autre : les machines de la dernière génération sont moins bruyantes mais elles génèrent toutes un bruit agaçant. Le seul moyen de faire diminuer le bruit d'une machine consiste à la faire voler plus haut ou à la ralentir. Dans ce cas, elle va faire moins de bruit, mais plus longtemps.

M. Helfer précise, en ce qui concerne les chiffres présentés, qu'ils n'ont pas pour vocation d'effacer le ressenti des gens. Au niveau du volume de trafic, il y a eu une augmentation significative du nombre de mouvements en 2007 et, au début de cette année, une augmentation d'environ 30% des mouvements par rapport à 2007. Il est vrai aussi que sans les mesures qui ont été prises, cette augmentation aurait vraisemblablement été encore plus importante, car il existe une demande soutenue sur ce marché. Cet élément va être pris en compte dans l'analyse qui sera faite au mois d'avril. L'AIG ne nie pas cette augmentation. S'agissant des altitudes de survol, les mouvements sont pour la plupart respectueux de la législation qui recommande 300 mètres au-dessus des agglomérations; c'est la même en France. Cela étant, le problème demeure et l'AIG comprend tout à fait la gêne ressentie, raison pour laquelle il travaille pour que cette altitude soit plus élevée. Toutefois, ce n'est pas facile car un certain nombre de problèmes très complexes relèvent de la navigation aérienne. Finalement, s'agissant de l'effet du PTR, il a été possible d'en démontrer les bénéfices théoriques; mais l'AIG admet que, d'un point de vue pratique, l'ampleur qu'on pouvait en espérer n'a pas été réalisée, selon le système complexe mis en place, et ceci, principalement pour la raison suivante : les contrôleurs aériens ont toujours le dernier mot et des instructions peuvent être données aux pilotes de voler selon des trajectoires autres que celles qui ont été déterminées par le PTR en temps réel. Ceci explique en partie le fait qu'il existe encore une proportion importante de mouvements au-dessus de la région de Chêne-Bougeries.

M. Reverdin revient sur les chiffres qui ont été présentés. Il n'a pas compris comment la dernière courbe des altitudes avait été élaborée, par rapport à la première qui était basée sur les mouvements des machines utilisant leur transpondeur.

M. Favez indique que la courbe a été établie exactement de la même manière, simplement le volume de trafic est différent.

M. Reverdin souhaiterait néanmoins savoir si un esprit soupçonneux pourrait éventuellement imaginer que les machines avec transpondeur soient plus respectueuses des normes que les machines sans transpondeur.

M. Favez souligne que la question du transpondeur est très complexe; en effet, si la moitié des hélicoptères ne vole pas avec des transpondeurs, c'est qu'il existe un vrai problème. Comme on a modifié les altitudes, il y a conflit au niveau de la sécurité, avec les mouvements sur la piste principale. Ceci explique pourquoi les contrôleurs demandent de manière récurrente aux pilotes de déclencher leur transpondeur. On essaie actuellement de plancher sur ce problème avec Skyguide et cela fait partie du bilan que l'AIG va tirer très prochainement.

M. Reverdin souhaiterait également savoir ce qui arrive lorsque les contrôleurs interpellent les pilotes.

M. Helfer indique que cela répond à la question de M. Buffo de savoir si ces vols sont conformes à la réglementation en vigueur. Globalement, la réponse est affirmative. On essaie toutefois de faire voler les hélicos plus haut. En cas d'infraction, l'instruction et

la sanction sont du ressort de l'Office fédéral de l'aviation civile. L'AIG peut rapporter des cas, au même titre que des citoyens. Au cours de l'instruction, on va demander au contrôleur aérien ce qu'il a ordonné et, au pilote, pourquoi il a emprunté telle ou telle trajectoire. En effet, le contrôleur aérien peut avoir demandé au pilote de voler directement au-dessous de la trajectoire, au moment de sa présentation sur la piste. Si le pilote n'est pas suisse, l'Office fédéral de l'aviation civile transmet le cas à la Direction générale de l'aviation civile en France et la procédure prend plusieurs mois. L'AIG a alors estimé qu'il était plus efficace d'être immédiatement présent auprès du pilote, de lui montrer la trajectoire et de le sensibiliser à la problématique en temps réel, pour avoir un impact concret sur les opérations. Lorsque l'infraction est réitérée, l'AIG dénonce les cas à l'Office fédéral de l'aviation civile. Il y a toutefois très peu de sanctions qui, en fin de compte, sont prononcées.

M. Mounier souligne également que les plates-formes sont régulièrement visitées. Les pilotes connaissent les inspecteurs. Ils ont des GPS. Ils présentent leur trajectoire. On peut ainsi démontrer que les procédures sont respectées ou non. Les inspecteurs entretiennent une collaboration étroite avec la compagnie de M. Favez et tout le monde est ainsi directement impliqué par rapport à la problématique que vivent les habitants de Chêne-Bougeries.

M. Favez explique qu'il se rend souvent sur d'autres aéroports et il a l'impression qu'aucun d'entre eux, en France et en Suisse, n'applique de mesures aussi draconiennes. Par ailleurs, les contrôleurs disent aux pilotes ce qu'ils ont commis comme erreurs afin d'en tirer des conclusions pour essayer d'améliorer les choses. En outre, on est tout le temps en train de chercher de nouvelles "tactiques" pour minimiser le bruit. Malheureusement, en Europe, on a une approche de l'aviation différente de celle des Etats-Unis. Les pilotes des hélicos sont obligés de se diriger vers une sorte d'entonnoir, faute de quoi, les conséquences sont importantes. C'est la raison pour laquelle l'AIG travaille à trouver d'autres points afin qu'une partie du trafic se déplace.

M. Naggar part du constat qu'il y aura de plus en plus de pilotes privés. Les représentants de l'AIG ont parfaitement répondu à la question que tout le monde se pose. En ce qui concerne les sociétés il n'y a certainement pas de problème car ces dernières sont responsables de plusieurs hélicoptères pilotés par des professionnels et ont intérêt à avoir de bonnes relations avec l'aéroport et Skyguide. En revanche, en ce qui concerne les privés, quid des sanctions ? Or, il y en aura de plus en plus. Une autre question lui revient également à l'esprit. Dans le cadre d'une construction pas loin de chez lui, il a pu voir un hélicoptère qui ne volait certainement pas à 300m d'altitude. Il a l'impression que cela se répète partout où ont lieu de grosses constructions, avec des charges de matériel divers. Enfin, lors de prises de photos cadastrales, il a aperçu des hélicoptères volant à moins de 100m d'altitude et on lui aurait répondu, à l'aéroport, que ce type de photo n'était pas relevant de la problématique générale exposée.

M. Helfer explique que les vols en-dessous des minima sont des cas particuliers. Ces derniers sont soumis à des autorisations délivrées par l'OFAC qui, dans le cadre de son instruction, doit en principe consulter la commune concernée. Celle-ci doit en principe

être entendue. S'agissant des photos cadastrales, ces dernières relèvent également d'un cas particulier. Quant à l'utilisation des hélicos pour des travaux, ces vols sont très particuliers d'un point de vue technique. A nouveau, il suppose que la commune a été consultée quant à leur durée. L'AIG na pas d'influence sur ce type de mouvements. En dehors de la zone de contrôle de l'aéroport, l'espace est du ressort de la Confédération.

M. Favez précise, en ce qui concerne les travaux, que le canton de Genève est particulier par rapport au reste de la Suisse car une autorisation doit être demandée auprès de la police cantonale qui a pour règle, si les travaux peuvent être entrepris avec une grue, de ne pas l'accorder. Peu importe le montant, et même si cela coûte 50 fois le prix que cela aurait coûté avec un hélico. Seul au moment où il n'est plus possible d'entreprendre certains travaux avec une grue, une autorisation peut être délivrée pour faire le transport d'une charge externe par hélicoptère. Ainsi, sur Genève, ces transports deviennent très marginaux, car pour les compagnies, ces derniers ne sont plus rentables. La compagnie dont il est chef pilote a arrêté de faire ce type de transports depuis six ans, car le risque d'avoir un accident, la quantité de travail à fournir au niveau de l'établissement de papiers, etc., étaient tels que cela n'en valait économiquement plus la peine. En outre, la réglementation est en train de changer, de sorte que d'ici quelques années, ce genre d'opérations va devenir tellement plus complexe que de telles actions n'auront plus lieu. S'agissant des photos cadastrales, la règle est claire. On doit avertir la police cantonale et on obtient une autorisation de vol à basse altitude pendant un maximum de 5 minutes. Cette règle a été fixée par l'Office fédéral de l'aviation civile. D'autre part, ces photos ne peuvent être réalisées que les jours ouvrables de 08h.00 à 12h.00 et de 14h.00 à 18h.00.

M. Mounier, s'agissant des vols privés, en rappelle le pourcentage. L'aéroport public étant concessionné, il ne peut pas décider qui vient et qui ne vient pas. Par ailleurs, l'instauration de cet instrument qu'est le PTR a rendu les opérations plus complexes comme en témoigne M. Favez et on sait que certains privés ont été découragés de venir à l'aéroport de Genève. Toutefois, cette catégorie de vols existe et on ne peut pas la traiter de manière différenciée.

M. Perrin demande quels ont été les éléments qui ont fait choisir "Port-Noir" et, en liaison avec cette question, quelle est la raison de reporter quasiment 50% du trafic sur "Port-Noir". N'y a-t-il pas possibilité de boucle de distribution inversée ?

M. Favez explique que l'idée d'un point de report, comme cela a été choisi, est d'être facilement repérable par les pilotes. Il doit être visible par bonnes et mauvaises conditions. Trouver un autre point a effectivement été une alternative étudiée, mais il est obligatoire d'arriver perpendiculairement à la piste de Genève, sinon on entre en conflit au niveau de la sécurité, ce qui peut mener à ce que deux machines se percutent. Sur tous les aéroports d'Europe, on doit arriver perpendiculairement à la piste, surtout avec l'avènement des T-CAS qui sont des instruments montés dans tous les avions de ligne et qui indiquent tous les trafics aux alentours de l'avion pour pouvoir avertir le pilote. C'est donc à cause de ces T-CAS que le contrôleur aérien demande aux pilotes d'hélicoptères, dans 49% des cas, de couper leur transpondeur car, malgré tous ses avantages, le T-CAS peut entraîner un certain nombre

.../..

d'inconvénients et amener les pilotes à avoir des réactions d'urgence ou d'évitement qui n'auraient pas lieu d'être.

M. Helfer montre sur carte que les axes pour les hélicoptères sont perpendiculaires à l'axe de la piste pour les raisons invoquées. Parfois, il existe deux axes convergents et il faudrait les utiliser plus fréquemment, mais on retombe dans la problématique du T-CAS, d'où le fait que les hélicoptères volent sans transpondeur. En conséquence, leur tracé radar n'est plus disponible.

M. Perrin fait remarquer que le marché des hélicoptères augmente énormément. Dans quelques années, il y aura inévitablement des conflits de vols.

M. Helfer souligne que l'on raisonne à plus brève échéance car la multiplication des mouvements le long de ces axes convergents a une limite. Dès l'instant où l'instrument décrit plus haut a été mis en place, le but est de pouvoir conserver la maîtrise de ce trafic, lequel est la dernière catégorie de vol à ne plus être régulée. Actuellement, on peut dire qu'on régule ce trafic et, fait unique au monde, il y a même des gens à l'étranger qui s'intéressent à ce système d'un point de vue technologique. Toutefois, c'est la première année de mise en place et le résultat n'est pas aussi efficace qu'on le pensait.

M. Favarger souhaiterait savoir s'il existe un avantage technique à voler un peu plus bas au point de vue de la consommation.

M. Favez indique qu'on consomme plus quand on vole à basse altitude. Ce n'est donc pas un avantage et, en outre, on s'expose à des plaintes pour des raisons de bruit.

M. Helfer explique que le plafond d'espace pour les hélicoptères est de 3'500 pieds; ils ne peuvent pas voler plus haut.

M. Florinetti constate qu'en 2000, il y avait à peu près 5'000 mouvements, en 2007 5'619, soit une augmentation de 10%. Or, il semble qu'il n'y avait pas autant de plaintes en 2000.

M. Mounier souligne que l'expérience montre qu'il n'existe pas de corrélation directe entre le nombre de plaintes et le nombre de mouvements. C'est beaucoup plus complexe que cela. Il y a maintenant effectivement beaucoup plus de plaintes que par le passé, ceci malgré le fait que l'augmentation n'est pas significative en termes statistiques, mais elle l'est surtout au niveau du ressenti. Les gens ressentent qu'il y a plus de mouvements et, comme cette activité est cyclique, cette augmentation est concentrée sur un certain nombre de mois.

M. Florinetti demande, partant de 1'034 mouvements observés en février 2008, à combien d'hélicoptères cela correspond. En outre, y en a-t-il qui font des allers-retours ?

M. Helfer indique que plus de 70% du trafic sur la plate-forme est fait par 3 compagnies.

.../...

M. Favez ajoute que cela représente environ 20 à 25 hélicoptères. Les compagnies principales sont basées à Genève, Annemasse, Courchevel, Annecy. Un contact régulier est établi avec ces compagnies, qu'elles soient basées à Genève ou ailleurs. On se déplace pour se rencontrer et se donner ainsi les moyens de dialoguer.

M. Fassbind souhaiterait savoir, concernant la nature de la clientèle, quelles sont les motivations des gens qui volent, où vont-ils par exemple en été ? Quel est le facteur qui génère ce trafic et que peut-on attendre comme évolution dans l'avenir ?

M. Helfer indique qu'il existe des chiffres précis relatifs aux mouvements, mais il n'y a aucune information sur les passagers, pas plus que la connaissance de leur identité. On ne peut donc pas juger de la qualité et de la motivation des gens qui volent. Grossièrement, une partie de cette clientèle fait du transbordement. Une autre partie utilise leur propre hélicoptère.

Mme Othenin-Girard souligne, habitant à la Gradelle, qu'elle a essayé de compter le nombre d'hélicoptères. Or, c'est impossible à cause des résonances d'un immeuble à l'autre. Elle est donc impressionnée d'entendre dire que, normalement, il y a un vol d'hélicoptère par demi-heure. En fait, il y en a deux, un qui vient et un autre qui part, et elle a même l'impression qu'il y en a, par moments, un chaque 5 minutes. Est-ce qu'ils tournent en attendant la permission de passer ?

M. Helfer indique que le week-end dernier, un contrôle des trajectoires a eu lieu. Il montre sur plan la tache verte indiquant les arrivées et la tache rouge indiquant les départs. Cela fait effectivement deux mouvements par demi-heure, mais il peut même arriver qu'il y en ait quatre.

Mme Othenin-Girard réitère sa question, à savoir si les hélicoptères tournent en attendant la permission d'arriver à destination.

M. Favez explique qu'au-dessus de Chêne-Bougeries, on ne tourne jamais, sauf en cas de mauvaises conditions météo. La zone d'attente se situe à hauteur de Palexpo.

M. Helfer ajoute qu'un hélicoptère attend toujours latéralement, il ne peut pas rester en suspension.

Mme Othenin-Girard souhaiterait savoir s'il y a une heure de départ des hélicoptères le matin et une heure le soir à partir de laquelle il n'est plus permis de voler.

M. Favez explique qu'il faut distinguer deux types de machines. Les machines monomoteur ne peuvent, commercialement, voler que de jour, de 07h.00 à 18h.30. Les machines bimoteurs peuvent voler de jour comme de nuit, dès 10h.00 pour Genève jusqu'à 22h.00.

Mme Othenin-Girard demande ce qu'il en est pour tout ce qui relève du domaine médical.

.../..

M. Favez indique qu'il n'existe pas de limite.

Mme Déruaz-Lombard se posait la même question que Mme Othenin-Girard concernant le nombre de mouvements par demi-heure, question à laquelle on vient de répondre. On a également affirmé qu'il y avait plus de plaintes qu'autrefois. Les plaintes parviennent-elles toute l'année ou correspondent-elles à un pic de vols à une certaine période ?

M. Mounier explique que, depuis le début de l'année, son service a enregistré 18 plaintes, 9 provenant de Chêne-Bougeries, 2 de Chêne-Bourg et 7 d'autres endroits. Elles parviennent effectivement en plus grand nombre quand il y a le plus de mouvements.

M. Walpen rappelle que par le passé, on enregistrait moins de plaintes, mais les systèmes de contrôle étaient beaucoup moins fiables et on ne pouvait pas donner de réponse précise quant aux mouvements. D'autre part, lorsque l'on recevait une lettre, on partait du principe que c'était dix personnes qui adressaient une réclamation. Il ne faut donc pas se focaliser sur toutes les lettres mais sur le fait qu'elles sont représentatives d'un mal-être partagé par d'autres personnes.

Mme Wyss demande si, dans la surface où le transpondeur est obligatoire, on a le contrôle complet au radar de l'hélicoptère. Qu'en est-il de la zone où le transpondeur n'est pas obligatoire ?

M. Favez explique que ce n'est pas forcément le cas. Si, pour des raisons de conflit lié à la sécurité, le contrôleur décide de demander au pilote de l'hélico d'éteindre son transpondeur, le pilote vole en suivant la réglementation et on ne le voit pas au radar. Quant à la zone où le transpondeur n'est pas obligatoire, on demande néanmoins aux pilotes volant dans la "région" de Genève de le laisser enclenché.

Mme Wyss demande alors, dans le cas contraire, quel intérêt le pilote aurait-il de ne pas enclencher son transpondeur ?

M. Favez souligne qu'il n'aurait aucun intérêt. Au contraire, pour sa propre sécurité comme pour celle des personnes extérieures, cela permet d'être plus visible.

Mme Wyss souhaiterait savoir, le transpondeur n'étant pas enclenché, si on peut contrôler le vol du pilote.

M. Favez confirme que ce n'est pas possible.

M. Mounier explique, du point de vue de la sécurité, que le contrôleur aérien voit l'appareil voler, ce qu'on appelle le radar primaire. La sécurité est garantie, simplement, toutes les informations liées au vol ne sont plus disponibles, et notamment la possibilité de le capturer avec le système radar si le transpondeur n'est pas enclenché.

.../...

Mme Wyss demande si on arrive quand même à contrôler la hauteur de vol avec le radar primaire.

M. Mounier répond qu'on ne peut pas obtenir cette information sans transpondeur.

Mme Wyss en déduit que le doute persiste quant au nombre d'appareils qui volent à une hauteur non contrôlée.

M. Mounier confirme que tel est le cas pour certains appareils. Il est cependant possible de rappeler les procédures en vigueur aux pilotes.

M. Favarger observe, en ce qui concerne la qualité des appareils, que le bruit était naguère apparemment beaucoup plus supportable qu'avec les nouveaux hélicoptères. N'est-ce pas pour cela qu'il y a plus de plaintes actuellement ? Cela pourrait expliquer pourquoi les gens supportent moins ce bruit. En fonction de la technique qui évolue, ce problème risque-t-il d'augmenter au cours des années à venir ?

M. Favez explique, s'agissant du bruit, que la taille de la machine influe peu sur la quantité de bruit qu'elle fait; le bruit d'un hélico reste toujours le même. Par contre, les nouvelles technologies permettent, non pas d'abaisser le niveau sonore, mais de changer les fréquences du bruit, lesquelles donnent subjectivement l'impression d'avoir moins de bruit; ces technologies ne vont pas aussi vite que pour l'automobile, cela met beaucoup plus de temps à changer et il est peu probable que, d'ici trois ans, on réussisse à avoir des machines récentes engendrant moins de bruit.

M. Mounier indique, en ce qui concerne la progression de ces mouvements, que le trafic aérien doit, selon un rapport daté 2003 du Conseil fédéral, répondre à une demande non totalement maîtrisée. On essaie cependant de limiter cette évolution.

M. Favez ajoute qu'il existe aussi un autre facteur, à savoir la météo. Récemment, il y a eu quatre jours de mauvais temps pendant deux mois. Quand il existe peu de mauvais jours, un plus grand nombre d'hélicos peuvent voler. En 2002, par exemple, il y a eu trois semaines de brouillard empêchant toute machine de voler. C'est un facteur qu'on ne peut pas maîtriser.

M. Naggar a entendu dire qu'il existait quatre routes de départ et six routes d'arrivée. Sur chacune de ces routes, on a donc la possibilité d'une arrivée et d'un départ par demi-heure, ce qui fait qu'à chaque demi-heure, on peut avoir jusqu'à 24 hélicoptères en vol.

M. Mounier souligne qu'en multipliant de cette manière, on va au-delà de la capacité utilisée aujourd'hui. Dans la pratique, cela ne se passe jamais ainsi, car on ne peut pas avoir des hélicoptères qui viennent du sud et qui vont faire systématiquement le tour par le nord. En outre, il y a d'autres limites qui n'apparaissent pas sur le graphique présenté tantôt, notamment le fait que, pour les routes du sud, il faut traverser l'axe de la piste de l'aéroport.

.../..

M. Helfer peut assurer que le dernier week-end, il n'y a eu au maximum que dix mouvements par heure.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, remercie les représentants de l'AIG qui quittent la séance.

## **5) Proposition du Conseil administratif**

### ***5.1 Désignation de 70 jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009***

Mme Grandjean-Kyburz indique que, selon les directives du Département des Institutions (DI), le Conseil municipal doit procéder à la désignation de 70 jurés parmi les citoyennes et citoyens suisses de plus de 25 ans et moins de 60 ans; cette année le tirage au sort portait sur les lettres E à M.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

### **DESIGNATION DE 70 JURES AUPRES DES TRIBUNAUX POUR L'ANNEE 2009**

Vu la lettre circulaire du Département des Institutions - Service des votations et élections du 1<sup>er</sup> février 2008 et conformément à l'art. 37G de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 (E 2 05) -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 19 voix pour, soit à l'unanimité,**

**ARRETE** comme suit la liste des jurés auprès des tribunaux pour l'année 2009 :

#### **COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES**

#### **JURES DES TRIBUNAUX 2009**

##### **Chêne-Bougeries I - Hommes**

300.82.116.03	EBADI FARSHCHI	Arash	Etudiant	16.01.1982
307.77.434.04	EGOROV	Nikolas	Collaborateur crédits	03.11.1977
314.68.321.04	EL HAFIDI	Mohamed	Ingénieur	01.01.1968
318.51.256.01	ENRY	Bernard	Directeur (s.a.i.)	25.05.1951
333.66.255.04	FAVRE	Philippe	Physiothérapeute	24.05.1966
337.77.488.07	FELIX	Matthias	Etudiant	26.12.1977
343.67.111.06	FISSE	Grégory	Electricien	11.01.1967
352.68.475.03	FORNERONE	Denis	Facteur	13.12.1968
376.56.330.01	GAIDON	Patrick	Peintre	30.07.1956
400.59.492.09	GLAUS	Daniel	Economiste	30.12.1959
403.66.350.08	GOLOVINOV	Petr	Directeur général	19.08.1966
407.72.278.01	GRANIER-DEFERRE	Stéphane	Négociant	16.06.1972

.../..

433.78.343.08	HAGENBÜCHLE	Walther	Hôtelier	12.08.1978
450.62.448.09	HECHMATI	Pascal	Employé de Banque	17.11.1962
482.57.434.01	HOMINAL	Bernard	Concepteur en infor.	03.11.1957
502.72.260.02	INANI	Saïd	en recherche d'emploi	29.05.1972
503.66.403.00	ISELI	Laurent	employé de commerce	03.10.1966
509.54.382.04	JAUCH	José	Conducteur	20.09.1954
520.75.136.03	JUDAS	Raphaël	Décorateur	05.02.1975
528.76.445.09	KAMERZIN	Sandy	Vendeur	14.11.1976
529.63.486.02	KANE	Njack	Cerealiste	24.12.1963
575.64.344.21	LACOURT	Martin	Délégué	13.08.1964
627.82.338.02	MAGRI	Raphaël	Monteur-électricien	07.08.1982
632.82.352.08	MARTELLINI	Sébastien	Cuisinier	21.08.1982
644.50.241.02	MERCIER	Pierre	Régisseur	10.05.1950

Chêne-Bougeries I - Femmes

302.73.726.00	ECABERT	Catherine	Employée de commerce	26.07.1973
302.67.673.09	ECOEUR VELASQUEZ	Alexandra	Educatrice	11.06.1967
889.66.882.01	ERINMWIONGHAE-TORNARE	Sylvie	Secrétaire	20.12.1966
322.62.740.05	ESKENAZI-SALTI	Nadia	Sans activité	09.08.1962
415.54.761.04	FARGUE-GRÜNING	Marie-Claire	Secrétaire médicale	30.08.1954
403.51.639.27	FAVARGER-GOLDBERG	Dinah	Enseignante	08.05.1951
340.54.752.00	FIERRO GALLER-GAILLE	Irina	Employée de banque	21.08.1954
353.65.550.04	FORTUNATO	Claudia	Pédicure	19.02.1965
380.65.802.01	GAREAU	Marie	Infirmière	02.10.1965
312.60.641.01	GAST-EID	Marie	Employée de banque	10.05.1960
398.55.757.02	GIRARD	Dominique	Décoratrice	26.08.1955
408.66.591.02	GREGORC	Katia	Pharmacienne	29.03.1966
435.56.677.02	HALDIMANN	Anne-Françoise	Secrétaire	15.06.1956
135.76.842.06	HASSBERGER-BANON	Bayla	Etudiante	11.11.1976
465.60.566.01	HERRMANN	Elsa	Kinésiologue	04.03.1960
502.59.668.07	IRVIN	Rebecca	Fonctionnaire	06.06.1959
272.66.782.03	JACOT-CRAMPE	Florence	Employée de commerce	20.09.1966
508.51.867.03	JAQUEMET VUAGNIAUX	Elisabeth	Interprète	05.12.1951
723.71.608.05	KELLEY-PUSKAS	Melisande	Médecin	08.04.1971
877.67.816.07	KERN-TATARIAN	Isabelle	Educatrice	16.10.1967
787.50.619.03	LAMBERT-WEBER	Eliane	Sans profession	19.04.1950
593.63.789.02	LEON	Jacqueline	Femme au foyer	27.09.1963
629.82.641.01	MALASPINAS	Anna	Etudiante	10.05.1982
636.74.601.03	MATHIL	Valentine	Agente de voyages	01.04.1974
421.63.844.02	MEGEVAND-GUINET	Catherine	Pharmacienne	13.11.1963

Chêne-Bougeries II - Hommes

314.64.224.02	EL MALEH	Meyer	Gestionnaire	24.04.1964
332.75.302.07	FAUCHE	Adrien	Etudiant	02.07.1975
338.64.122.00	FERNANDEZ	Antonio	Concierge	22.01.1964
378.63.135.02	GAMEIRO	Louis-Philippe	Conseiller en relations	04.02.1963
403.59.247.07	GODWIN	Peter	Rédacteur technique	16.05.1959

.../..

465.51.184.09	HERRMANN	Fritz	Enseignant	22.03.1951
507.59.280.01	JAKOB	Michael-Franz	Assistant doctorant	18.06.1959
585.57.103.09	LECOUR	Jean-Philippe	Responsable d'équipe	03.01.1957
629.77.283.08	MALET	Sébastien	Photographe	21.06.1977
630.60.189.04	MARCHINI	Giuseppe	Médecin dentiste	27.03.1960

### Chêne-Bougeries II - Femmes

483.72.543.08	EPHRATI-HOROVITZ	Vanessa	Sans profession	12.02.1972
333.83.808.01	FAVRE-FELIX	Natacha	Etudiante	08.10.1983
356.59.712.03	FRANCOIS	Diane	Avocate	12.07.1959
377.57.548.09	GALAN-VAILLEND	Marie-France	Publicitaire	17.02.1957
754.72.742.07	HASEL ROHRBACH	Sandrine	Employée de banque	11.08.1972
638.69.725.06	JECKELMANN-MAURIZIO	Livia	Pharmacienne	25.07.1969
791.70.892.00	KIRSCH-FOUDAGAR	Salma	Ingénieur	30.12.1970
576.68.573.04	LAMBERT	Véronique	Médecin	11.03.1968
614.60.675.04	LOUCA BLOCH	Claire	Traductrice	13.06.1960
481.62.616.22	MATHIS-HOLZ	Sophie	Hygiéniste dentaire	16.04.1962

## 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

### *6.1 Centre sportif de Sous-Moulin*

M. Favarger signale, en plus des éléments rapportés par M. Biedermann, dans les communications du Conseil administratif, que le Conseil Intercommunal s'est réuni à six reprises depuis le début de la législature et le Bureau dudit Conseil, dix fois. Des investissements particulièrement urgents ont été discutés et votés. Ainsi, un préavis favorable a été donné à une étude concernant des travaux d'étanchéité et de carbonatation, à l'installation d'une nouvelle cuisine agrandie pour le restaurant, soit pour des montants de CHF 173'335.-- et CHF 885'000.-- (montants à diviser entre les trois communes). En revanche, il n'y a pas encore eu de vote formel concernant le remplacement du chauffage du Centre. C'est le service technique de la commune de Thônex qui a préparé le préavis relatif aux travaux concernant la cuisine citée. Même si certains disent que ces travaux sont chers, ils ont été bien étudiés. De plus, un crédit de CHF 165'000.-- a été voté concernant la réfection du sol de la patinoire (celle du plafond est abandonnée pour l'instant). Un solde de préfinancement va être restitué pour partie aux communes, comme la loi le demande; cela représente CHF 144'041.-- "économisés" en 2007. Au niveau des "divers", le nom d'un joueur de volley-ball de ligne nationale a été donné à une salle. Quant au Club sportif Chênois de football, ce dernier a demandé à être reçu par le Conseil Intercommunal. A noter que ce dernier a trouvé un sponsor. Enfin, une visite des lieux a été organisée par M. Hirt, directeur du Centre sportif, afin que les conseillers puissent se rendre compte de l'état inquiétant des tribunes et de la buvette. Aucune décision n'a toutefois encore été prise à ce jour.

M. Karr s'intéresse au rôle de délégué au sein du Conseil Intercommunal. Lors de la dernière législature, le professeur Manfrini avait été consulté pour définir le terme de "délégué", en pensant en particulier au CSSM. Il souhaiterait dès lors savoir si M.

Favarger se sent véritablement dans la peau d'un délégué; s'il a reçu de la part du Conseil municipal des instructions précises et claires sur la manière de voter. Ou alors, existerait-il un manque d'instructions, lesquelles devraient être mises en place ?

M. Favarger pense qu'il serait effectivement utile d'avoir une concertation en amont. Toutefois, en ce qui concerne le Conseil Intercommunal, ce dernier comprend 5 délégués par commune. De plus, chaque parti est représenté et les conseillers administratifs en charge des sports des trois communes participent à toutes les séances.

Pour M. Karr, s'il existe un prononcé du Conseil municipal dans un sens, l'ensemble des délégués, tous partis confondus, doivent s'y conformer. C'est du moins ce qui ressortait de l'avis de droit du professeur Manfrini. Est-ce que cela fonctionne ?

M. Favarger souhaiterait savoir si l'on parle dans ce cas d'un objet précis, tel la chaufferie à bois, par exemple.

M. Karr ne songeait pas précisément à un objet précis. Simplement, le Conseil municipal n'a pas eu l'occasion de se prononcer véritablement en opportunité, ce qui devrait servir de "guide-âne" aux délégués pour prendre des positions.

M. Favarger comprend le point de vue de M. Karr, mais cela soulève une question importante. Si on veut vraiment faire les choses dans les normes, cela risque d'introduire une lourdeur et une lenteur assez grandes. En effet, quand on sait qu'il va y avoir un vote au Conseil Intercommunal, on devrait faire un rapport préalable au Conseil municipal et lui demander de se prédéterminer. Pour ce faire, il faudrait connaître les ordres du jour du Conseil Intercommunal suffisamment en avance.

Mme Meynet s'adresse à M. Biedermann, en qualité de conseiller administratif connaissant bien la structure du CSSM depuis fort longtemps. Par exemple, connaît-on les ordres du jour à l'avance ? En outre, M. Biedermann fait partie du Bureau alors qu'il incombe au Conseil municipal de débattre et de dire aux délégués ce qu'ils doivent voter. Or, si on suit cette procédure à la lettre, il faut bien que quelqu'un soit informé avant les délégués pour qu'on puisse en discuter en Conseil municipal, sinon les mesures prises ne seront pas现实istes.

M. Biedermann comprend bien les questions mais il semble que les membres de cette législature ont de nouveau de la peine à admettre le fonctionnement du Centre sportif Sous-Moulin. Au cours des législatures précédentes, on a eu la chance d'avoir un représentant de la commune de Chêne-Bougeries délégué au Bureau, ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine. Toutefois, comme vient de le dire M. Favarger, chaque parti a un délégué qui est au courant de ce qui s'y passe. Quand un projet est présenté, la commission Sports-secours doit être avertie. S'il faut encore passer devant le Conseil municipal pour que les délégués au Centre sportif donnent leur aval au niveau du Conseil Intercommunal, la procédure, comme l'a rappelé M. Favarger, risque de devenir très lourde, étant précisé que toute décision doit être prise dans les 3 communes, dans les mêmes termes et avec les mêmes montants. M. Favarger a évoqué la chaufferie. Or, cela fait deux ans et demi qu'on en parle. Une variante "chaufferie à

.../..

bois" a été étudiée, puis il y a eu un projet de réfection des vestiaires et de la buvette. Finalement, le Conseil Intercommunal a présenté trois projets, la chaufferie, les toitures et la cuisine, alors que l'on vient d'apprendre que la commission des sports de Chêne-Bourg estime trop précipité de changer la chaufferie et qu'il faut attendre de nouvelles énergies. Toutefois, l'une des chaudières a certes été réparée, mais les brûleurs qui ont 15-18 ans sont moins performants et consomment plus de mazout ! Quant à la toiture, un premier projet prévoyait une monocouche. Il a été demandé qu'on étudie une autre variante (imitation de cuivre). Il a donc fallu réinvestir CHF 45'000--. Puis, le Conseil Intercommunal a demandé d'étudier une variante "toiture végétalisée". Rien n'avance, mais cela fait trois ans qu'on discute de travaux d'entretien. Il est donc étonnant d'entendre dire que les membres du Conseil municipal ne sont pas au courant.

Mme Salerno suggère, afin d'être au courant d'une manière un peu plus formelle de ce qui se passe au Centre sportif, de transmettre les procès-verbaux des séances du Conseil Intercommunal aux membres du Conseil municipal.

M. Biedermann rappelle qu'il transmet les procès-verbaux du Conseil Intercommunal à ses collègues du Conseil administratif. Il posera la question à ses deux collègues conseillers administratifs au sein du Conseil Intercommunal. Les délégués peuvent toutefois aussi les faire passer par e-mail à leurs collègues.

M. Rivoire rejoint l'idée de Mme Salerno, à savoir que les conseillers municipaux reçoivent les procès-verbaux du Conseil Intercommunal et que la décision finale soit prise en séance plénière. Les séances du Conseil municipal sont annoncées suffisamment à l'avance, c'est une question de planification et d'organisation.

M. Favarger tient néanmoins à préciser que tous les objets sur lesquels le Conseil Intercommunal a voté étaient connus de tout le monde.

- La Présidente prend note de la proposition de Mme Salerno, appuyée par M. Rivoire.

## ***6.2 Résolutions annoncées en début de séance***

### ***6.2.1 Résolution du groupe Socialiste***

La Présidente donne lecture de la résolution et passe au vote d'entrée en matière.

" Après la séance publique concernant la Maison de l'enfance prévue à la Gradelle, nous demandons au Conseil administratif d'entamer le processus de concertation pour pouvoir répondre de manière efficiente aux personnes qui s'opposent au projet selon les modalités suivantes.

Constitution d'une commission ad hoc composée par des membres des commissions des bâtiments, de la petite enfance, de l'urbanisme et de la culture. Tous les partis devant être représentés.

Cette commission aura pour mission de :

- chiffrer les besoins des associations, en occupation de salles, de temps et de surface
- établir avec les personnes concernées (animateurs et présidente du Centre de Loisirs) l'inventaire des activités qui resteront au Centre de Loisirs et de celles qui devraient migrer à la Maison de l'enfance ou ailleurs et justifier ces choix.

Cette commission étudiera la pertinence de l'implantation de la Maison de l'enfance en prenant en considération les accès, les horaires d'utilisation des locaux et les emplacements des arbres.

La commission ad hoc fera son rapport au Conseil municipal en présentant un catalogue des besoins et des options étudiés.

Après son passage au Conseil municipal, cette commission transformée en plate-forme de concertation devra s'adoindre des représentants des pétitionnaires et des habitants de Chêne-Bougeries pour étudier et budgétiser les options proposées qui seront présentées à terme dans une séance publique.

Il est bien entendu que nous sommes conscients que, si les pétitionnaires vont au référendum, la marche de manœuvre sera réduite, mais que nous devons montrer la volonté des politiques d'aller vers une solution démocratique et concertée pour relancer le processus et arriver à terme à répondre aux besoins du développement de la commune.

Le 13 mars 2008.

Pour les Socialistes, Danielle Meynet "

- L'entrée en matière est acceptée par 17 voix pour et 2 abstentions.

#### ***6.2.2 Résolution du groupe des Verts de Chêne-Bougeries***

La Présidente s'assure que chacun a pris connaissance de la teneur de la résolution.

M. Rivoire souhaiterait une précision. Que faut-il entendre exactement par le terme "initier" ? Est-ce une information ou cela va-t-il plus loin, dans le sens d'une obligation ?

M. Karr explique que l'initiation du processus d'élaboration ne veut pas nécessairement dire mener le processus à bien. On sait toutefois que l'agenda 21 communal, comme tous les agendas 21, répond à une logique d'élaboration. L'idée consiste donc à mettre le pied à l'étrier, sans plus tarder. On est en train d'initier une réflexion, laquelle va mener et peut-être aboutir à un agenda 21. Le Conseil administratif a mentionné la possibilité de rassembler des éléments de développement durable mis sur pied à Chêne-Bougeries en vue d'aller vers un agenda 21. Le but de la résolution est donc de soutenir cette démarche.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière.

- L'entrée en matière de la résolution du groupe des Verts de Chêne-Bougeries concernant l'élaboration d'un agenda 21 communal est acceptée par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Mme Sobanek se montre ravie de ce résultat et soutient elle-même à 150% cette résolution car elle trouve que le dossier est ultra urgent. Elle estime que l'attentisme des autorités par rapport à toutes les questions qui concernent la planète relève de l'inconscience et frise l'autodestruction.

Mme Meynet soutient pour sa part les deux facettes de cette résolution. Lors des travaux préliminaires relatifs au budget de fonctionnement communal, elle avait aussi soulevé auprès de M. Walpen l'urgence d'un agenda 21, d'autant plus que cela touche pratiquement tous les domaines et que cela permet aussi de mieux cadrer le travail du Conseil municipal.

M. Locher n'est pas favorable à l'entrée en matière car la problématique de l'agenda 21 a déjà été soulevée à plusieurs reprises. L'orientation actuelle du Conseil administratif consiste à tout entreprendre afin que les choses se fassent rapidement et de manière exemplaire, ceci sans forcément être soumis à un carcan tel que l'agenda 21. Dans l'exposé des motifs de la résolution, il n'y a que quelques points qui, à son sens, lieraient directement la commune de Chêne-Bougeries, à savoir :

- 1) le changement des modes de consommation. Sur ce point, il convient de rappeler l'entier des efforts de sensibilisation que la commune mène auprès de la population et qui a eu un effet positif ces dernières années sur les modes de consommation. La centrale à bois est un exemple de ce qu'on peut faire et cela donne des idées, même pour le Centre sportif;
- 2) la conservation de la diversité biologique : tout ce qui a été fait autour du Vallon démontre la volonté d'œuvrer dans ce sens. D'autres projets similaires existent dans la commune;
- 3) la gestion des déchets;
- 4) la sensibilisation du public.

Les autres points de la résolution ne sont actuellement pas du ressort direct de la commune. On peut toutefois admettre un cinquième point, la promotion de la santé publique, dans la mesure où tout un cheminement a été fait en association avec le canton. Ainsi, l'adoption de cette résolution va seulement conduire à faire énormément de théorie et très peu de pratique alors qu'il a l'impression qu'actuellement, la commune est extrêmement efficace. Le chemin pris à ce jour a fait ses preuves.

M. Perrin observe que les remarques de M. Locher mettent en valeur les prises de décisions de petits groupes. Or, l'agenda 21 est un travail communautaire qui engage toute une communauté. Ce ne sont pas des directives données dans un "coin". C'est un travail de groupe. Il a vu par exemple à Chêne-Bourg tout un développement d'agenda 21, un travail en commun de tous les groupements politiques, lesquels sont arrivés à des résultats très intéressants. Aussi, il ne comprend pas très bien cette triste position personnelle.

M. Rivoire souligne qu'il a posé une question concernant le terme "initier", simplement pour souligner qu'il n'était peut-être pas possible de réaliser des actions concrètes dans un futur proche, mais que ces dernières pouvaient être conduites par étapes. Il faudrait peut-être regrouper certaines actions, voire collaborer à certaines actions qui répondent à l'agenda 21, mais il est certain qu'il existera d'autres problèmes, non seulement au niveau des idées, mais au niveau financier.

Mme Meynet rappelle le travail mené actuellement en commission Affaires sociales-prévention, lequel a abouti à auditionner une personne en charge de l'agenda 21 à Onex et qui est vraiment dans le concret. Par ailleurs, ce qui était important et constituait également la préoccupation de Mme Grandjean-Kyburz, était le fait d'entrer en matière concernant le 0.7% du budget à engager dans le domaine de l'aide humanitaire, ceci également dans le cadre d'un agenda 21. Il faut donc savoir que la commission Affaires sociales-prévention est déjà sur le chemin de l'agenda 21 d'où l'importance de la résolution. Cela veut dire que tout le monde est d'accord d'entrer en matière dans un premier temps pour établir un inventaire. Pour le surplus, tout est dit dans l'agenda et on ne pourra pas y "couper", à un moment ou à un autre, cette approche sera imposée par la Confédération.

M. Karr n'est pas un partisan de l'inéluctable ou de l'inévitable. Si la question de l'agenda 21 ressort aujourd'hui, c'est précisément parce que de l'autre côté de la Seymaz, il y a eu des résultats extrêmement intéressants. Les échos concernant cet agenda 21 sont positifs du point de vue de l'économie, du social et de l'environnemental. Les entreprises basées sur la commune de Chêne-Bourg ont été consultées. Elles ont été parties prenantes à ce processus. Finalement, on définit quelque chose de nouveau, une nouvelle manière de travailler ensemble, de recréer un lien avec la population et les entreprises. Il s'agit là d'une démarche volontaire, et non pas inévitable. Pour aller de l'avant, il propose, après le vote d'entrée en matière, de conduire le débat afin de savoir si le Conseil municipal adopte ou non la teneur de la résolution.

M. Naggar tient à dire qu'il faudrait quelques jours pour que les non initiés puissent prendre connaissance de la résolution liée à l'agenda 21. Il n'est peut-être pas le seul, raison pour laquelle il suggère le renvoi de cet objet à la prochaine séance, afin de pouvoir voter en connaissance de cause.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, met aux voix la teneur de la résolution.

- Par 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte la teneur de la résolution.

M. Walpen souligne que le Conseil administratif, même s'il a été mis en cause, ne s'est pas exprimé par souci de déontologie. En effet, il n'était pas opportun qu'il s'exprime avant que le Conseil municipal ait lui-même pris sa décision. Cela étant fait, le Conseil administratif est tout à fait conscient que lorsque l'on parle de développement durable, il existe plusieurs moyens d'y parvenir. On peut interdire, on peut restreindre, on peut rationner ou on peut responsabiliser et valoriser. A chaque

.../...

fois qu'il s'agira de mesures positives, le Conseil administratif sera toujours aux côtés du Conseil municipal. La seule nuance est le fait que l'on vient d'initier le plan directeur communal et qu'il faudra travailler, non pas en parallèle, mais ensemble. Pour le reste, le Conseil administratif a reçu Mme Haessig (commune d'Onex) et il attend de sa part un projet de collaboration pour pouvoir le chiffrer et connaître la direction où l'on va. En d'autres termes, chaque fois qu'il s'agira d'une démarche cohérente avec le plan directeur cantonal et communal, ainsi que d'améliorer la qualité de vie des communiers, le Conseil administratif sera aux côtés du Conseil municipal.

M. Karr remercie les conseillers municipaux qui ont accepté de voter cette résolution mais il tient à leur faire un aveu. Le chef du groupe des Verts de Chêne-Bougeries est un paresseux. En effet, il n'a pas beaucoup travaillé pour cette résolution. Il a repris exactement les termes de la résolution présentée en 2000 au Conseil municipal et dont le vote d'entrée en matière avait été refusé à l'unanimité. A la page 3 de la résolution, "le paresseux" en question a même oublié de changer le nom du département genevois de l'intérieur, de la construction et de l'environnement. En outre, il a fait une faute d'accord en disant : "Ce concept cantonal est soumis à une période de consultation de 60 jours dès le 12 janvier **2000** à l'issue de laquelle les communes auront un délai de 4 mois pour se prononcer". Ainsi, dans la révision de ce texte, on se trouve dans les mêmes termes qu'il y a huit ans, ce dernier n'a pas pris une ride. On peut donc dire qu'il est de bon augure pour l'Agenda 21 que de penser que ce qui était d'actualité il y a huit ans n'a pas pris une ride aujourd'hui, à part ces questions d'accord. Pour terminer, il souhaiterait dire à M. Walpen qu'effectivement, quand on a parlé du plan directeur au sein du jury et de la commission Urbanisme ainsi que du groupe de travail, on a toujours parlé de l'adéquation nécessaire entre l'Agenda 21 et le plan directeur communal. Ce n'est donc pas un hasard si, ce soir même, M. Walpen a annoncé qu'un mandataire a été choisi pour accompagner cette démarche en parallèle de la démarche purement urbanistique et des questions d'environnement, de mobilités, etc.

La Présidente propose de reprendre la résolution du groupe Socialiste concernant la création d'une commission ad hoc et d'entamer le débat relatif au contenu.

#### ***Reprise du point 6.2.1***

La Présidente passe la parole à Mme Meynet.

Mme Meynet indique les raisons qui ont mené à déposer cette résolution. Tout le monde a entendu les pétitionnaires lors de la fameuse séance publique. Y ont participé les présidents des commissions concernées, Urbanisme, Petite enfance-jeunesse et Bâtiments-constructions. A ce jour, la concertation s'avère nécessaire. Les trois commissions ont fait un travail exemplaire mais elles sont peut-être arrivées au bout de ce qu'elles pouvaient faire. Il existe des données qu'il faut rassembler et étudier en profondeur. C'est la raison principale pour laquelle il faut créer une commission ad hoc. Il arrive un moment où toutes les personnes, même de très bonne volonté, arriveront au bout de leur histoire. Il faut maintenant bien étudier les accès, voir s'il ne faut pas redimensionner cette maison de l'enfance, reprendre contact avec les associations afin d'établir un dossier qui permette de discuter avec les pétitionnaires.

.../..

Ainsi, une commission ad hoc pourrait se transformer en plate-forme de concertation car on ne peut plus travailler sans consulter les habitants concernés.

Mme Garcia souligne qu'elle n'a pas la résolution sous les yeux, mais le texte lui semble assez lourd. Ce qui la dérange, même si elle n'a jamais fait partie de la commission de la Petite enfance, est qu'elle a l'impression, en lisant les procès-verbaux, que cette commission a bien travaillé. Elle ne comprend pas pourquoi il faudrait refaire tout le travail qui a été accompli.

Mme Meynet précise qu'elle n'a jamais dit cela.

Mme Garcia déplore l'absence ce soir de Mme Tiercy pour représenter la commission Petite enfance-jeunesse. A ce stade, elle ne pourra pas adopter un texte qui lui paraît excessivement lourd. Elle a surtout l'impression que l'on va reprendre tous les points qui ont déjà été discutés préalablement.

M. Reverdin souligne qu'il n'a pas eu le temps de discuter de cet objet dans son groupe mais il aurait tendance à dire qu'il partage l'avis de Mme Meynet. Ce n'est pas du tout une position de défense. A son sens, c'est le moment de donner une nouvelle impulsion à ce projet qui tourne en rond et partant, de réconcilier le travail des trois commissions qui ont chacune une partie de la réponse.

M. Rivoire estime que c'est une décision tout à fait acceptable mais il souhaite que le rapport que fera cette commission ad hoc ne soit pas destiné seulement à ses membres mais que tous les conseillers municipaux puissent en avoir un exemplaire afin que chacun soit au clair. Il soutiendra donc la proposition.

M. Locher regrette également de ne pas avoir le texte de la résolution sous les yeux. C'est dommage de se prononcer sans en connaître toute la teneur. Pour le reste, il s'étonne que l'on parle de trois commissions alors que la commission Urbanisme ne s'est pas penchée sur ce sujet. Dans la résolution, on demande de faire un mixte de la commission Bâtiments-constructions, Petite enfance-jeunesse, Urbanisme et Culture, donc de quasiment tout le Conseil municipal. En d'autres termes, il s'agit de commissions réunies. Or, les commissions Petite enfance-jeunesse et Bâtiments-constructions ont conduit des séances ouvertes au Conseil municipal. En ce qui concerne les objectifs, il s'agissait de chiffrer les besoins des associations, l'occupation des salles, en temps et en surfaces. Cela a été fait et ceci en concertation avec les personnes concernées (animateurs et présidente du Centre de Loisirs). Comme Mme Grandjean-Kyburz l'a indiqué, une séance de "debriefing" est prévue pour préparer la prochaine séance de la commission Petite enfance-jeunesse, afin de reprendre de manière extrêmement rapide les travaux (suite à l'éclairage qui a pu être fait, lors de la présentation publique). Ceci signifie que chaque fois, des délais courrent alors que l'objectif consiste à avancer rapidement. Or, dans la résolution, on parle d'adoindre les représentants des pétitionnaires. C'est une excellente idée mais les membres du Conseil municipal sont aussi les représentants des habitants de Chêne-Bougeries. Enfin, la notion consistant à transformer une commission du Conseil municipal en plate-forme de concertation n'existe pas dans le règlement et il ne voit

.../...

pas, techniquement, comment cela peut se faire. En résumé, le libellé de la résolution ne lui semble pas être quelque chose qui va faire avancer le dossier.

M Karr souligne, en ce qui concerne les rapports dont parlait M. Rivoire, qu'ils doivent être établis, lorsque l'on crée une commission ad hoc, au sens de la LIPAD. Ils ne doivent pas uniquement être transmis aux conseillers municipaux, ils sont publics et il ne s'agit pas de tomber dans le travers de faire de la rétention d'information. Ainsi, tout le monde saura quels ont été les travaux de cette commission. En second lieu, il soutiendra l'idée de changer le groupe de personnes qui se sont penchées sur cet objet, car on a quelque peu épuisé le sujet dans le cadre de la commission Bâtiments-constructions sous l'angle de la construction, alors qu'il existe aussi un problème d'urbanisme. En effet, l'implantation à un endroit précis est une affaire d'urbanisme et cela concerne aussi la commission cantonale d'urbanisme. Il s'agit d'une concrétisation du PLQ et de droits à bâtir. En outre, il y a eu beaucoup de récriminations lors de la séance publique concernant des questions de circulation. Pourquoi ne pas revoir les aspects concernant la mobilité ? Il existe donc plein d'arguments pour changer la proposition et constituer un groupe particulier. Enfin, quand on parle de concertation, on peut craindre qu'à force de peaufiner ce projet entre membres du Conseil municipal, on va essayer de démontrer par A+B qu'il est bel et bon. Pour le surplus, il aurait aimé lui aussi avoir le texte sous les yeux pour voter.

Mme Meynet explique, quand elle parle de plate-forme de concertation, qu'il serait intéressant de réentendre les pétitionnaires, après avoir récolté toutes les données des commissions. Les pétitionnaires ont dit qu'ils avaient des idées. Il faudrait aussi qu'ils les expriment en séances publiques.

Pour M. Karr, la concertation peut prendre plusieurs formes. A son sens, la véritable concertation, c'est celle en opportunité : avant d'élaborer un projet et de le définir, on met les gens autour d'une table et on leur expose les diverses possibilités, au lieu d'avoir un avant-projet tout fait.

Mme Meynet déduit de ce qui vient d'être dit que le premier travail de cette commission ad hoc consisterait à rencontrer les gens et à mettre tout à plat.

Mme Sobanek estime que si l'on part du principe qu'on va peut-être redimensionner le projet, il faut savoir ce dont on a exactement besoin. On ne peut pas discuter d'un quelconque réaménagement de ce projet si on ne possède pas tous les chiffres de façon claire. C'était d'ailleurs cela, l'idée de départ, un projet avec des modules afin d'avoir ensuite le choix. C'est aussi cela la concertation.

M. Spinelli estime que toutes les analyses programmatiques et architecturales ont été faites. On ne fera pas mieux, le projet est bon en l'état. Néanmoins, la seule question fondamentale dans cette affaire est celle de la localisation. Il faut absolument réunir une commission qui sera à même de proposer des alternatives à la lumière desquelles on saura s'il y a mieux. La question est de savoir si on peut faire le projet ailleurs.

Pour Mme Othenin-Girard, si l'on crée une commission ad hoc, ce qui est vraiment important, c'est le respect ainsi que le non-soupçon de manipulation des gens que l'on

va rencontrer. Elle a été en quelque sorte paniquée de voir comment, lors de la séance publique, les trois conseillers administratifs ont été soupçonnés. Elle l'a très mal supporté. Il faudrait donc inclure, dans cette commission ad hoc, des gens qui n'ont pas pris la parole de façon à éviter d'être soupçonné de vouloir abandonner le projet pour avoir plus de chances d'être réélu. On ne peut pas tout dire aux pétitionnaires concernant le travail en commission : mais les questions sont là, sur l'aménagement, sur le prix, sur la circulation, etc.. Il y a quatre conseillers municipaux autour de la table qui habitent la Gradelle et qui savent pourquoi ils aimeraient ceci ou cela. Or, depuis le mois de juin 2007, il n'y a pas encore eu de véritable séance pour déterminer comment répondre aux pétitionnaires, voire proposer quelque chose de positif concernant le quartier. Il serait donc important que les conseillers municipaux, habitants de la Gradelle, puissent faire partie de la commission ad hoc.

M. Naggar fait remarquer que tout le monde loue le travail des commissions et des personnes qui en font partie. C'est un travail considérable qui a été fait. Il existe un excellent projet. Il existe aussi des oppositions mais il y en aura toujours. Or, ce que l'on est en train de proposer, c'est un retour en arrière pour réétudier les mêmes choses et arriver aux mêmes conclusions.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, met aux voix la résolution.

- Par 9 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions, la résolution est acceptée.

## **7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles**

### ***7.1 Représentation de l'ACG auprès des SIG***

M. Florinetti demande quels sont les représentants de l'ACG auprès des SIG et comment ces derniers votent.

- Il lui sera répondu par écrit.

### ***7.2 Abribus/Amiante***

Mme Sobanek rappelle la demande de pose d'un abribus devant la Clinique des Grangettes ainsi qu'à la hauteur du 6, chemin De-La-Montagne. Elle s'intéresse également aux constructions contenant de l'amiante.

M. Biedermann signale que le contrôle de toutes les constructions communales a été fait.

### ***7.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries***

M. Rivoire rappelle le mandats des membres de la Fondation et souhaiterait savoir s'il est prévu des suppléants dans le cadre des statuts.

Mme Salerno signale qu'elle est toujours en fonction. En revanche, Mme Iglehart-Ribaux n'a pas encore été enregistrée.

M. Gailland souligne que la dernière séance du Conseil de Fondation a eu lieu le 28 avril 2007. La prochaine séance constitutive, dans le cadre de la nouvelle législature, aura lieu le 20 mars 2008. Les délégations ont été désignées en début de législature, soit Mme Iglehart-Ribaux (absente), Mme Hunkeler-Dyla, Mme Bauduccio-Deluc. Il n'y a pas eu à ce jour de radiation de la signature de Mme Salerno au Registre du commerce. Par souci de transparence, Mme Salerno a par ailleurs informé le Conseil municipal qu'elle remplacerait Mme Iglehart-Ribaux de facto absente de cette séance du 20 mars 2008.

#### ***7.4 Maison de l'enfance***

M. Perrin rappelle qu'il avait demandé, lors du dernier Conseil municipal, que l'on change la photo de la Maison de l'enfance sur le panneau d'affichage. Or, cela n'a pas été fait et il insiste. Deuxièmement, il aurait aimé qu'il y ait une reconnaissance officielle de la commune quant au fait qu'il est possible de construire dans la zone du parc de la Gradelle bien que cette dernière soit une zone de verdure.

#### ***7.5 Imprécisions dans les procès-verbaux***

M. Perrin déplore le fait que le procès-verbal du 7 février 2008 n'ait été remis à titre de projet que le 6 mars 2008. Or, dans ce PV, il y avait des éléments qui lui semblaient imprécis mais il n'a pas pu avoir accès aux enregistrements, car il n'existe pas de copies à la mairie. Elles sont détenues par les secrétaires qui établissent les procès-verbaux. Il souhaiterait que l'on corrige ceci dorénavant. Concernant la séance du Conseil municipal relative à l'acceptation de la convention d'aménagement, il tient à préciser que cette astuce de présentation d'une convention d'aménagement de la voie verte était un moyen de mettre de côté l'opposition qui avait été déposée à la demande du Conseil municipal et qui avait été dûment reçue.

#### ***7.6 Recouplements de dates de commissions***

M. Reverdin, à propos des déplacements fréquents et des collisions entre commissions ces derniers temps, souhaiterait obtenir une réponse plus claire que celle qu'il a entendue jusqu'à maintenant.

M. Locher explique que la problématique qui a justifié la mise au point d'un agenda avec une fixation très claire des jours de commission avait pour but d'éviter des collisions et un certain absentéisme. Lorsque les présidents de commission reçoivent une proposition de modification de leur jour de commission, c'est à eux que revient le fait de dire oui ou non. On ne devrait pas changer ces jours, à moins que la commission elle-même, dans son ensemble, décide de le faire. Les présidents devraient rester fermes à ce sujet.

### ***7.7 Implantation de constructions dans une zone de verdure***

M. Karr donne lecture de l'article concernant la zone de verdure et la possibilité d'y implanter des constructions au sens de l'article 24 LaLAT. La notion d'emplacements imposés par leur destination vient de l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il existe une jurisprudence qui a été publiée dans la semaine judiciaire (SJ 2005 I 239) et c'est un arrêt du Tribunal fédéral du 11 août 2004 contre l'Etat de Genève et la commune de Bardonnex. Cette jurisprudence est extrêmement claire; elle déboute la commune de Bardonnex qui voulait construire une école en pleine zone de verdure car son emplacement n'était pas imposé par sa destination. N'étant pas juriste, M. Karr craint cependant fort que si on envisageait de demander une construction, sans passer par un procédé de déclassement, à l'endroit du parc de la Gradelle, la commune aurait exactement le même problème.

### **7) Naturalisations**

La Présidente prononce le huis clos, prend la parole en tant que présidente de la commission Naturalisations et présente six dossiers de naturalisation. Compte tenu de l'heure tardive, seuls deux dossiers seront préavisés.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 13 oui et 6 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 12 oui et 7 abstentions.

Puis, la Présidente lève la séance à 24h.00.

La Secrétaire  
du Conseil municipal  
D. MEYNET

La Présidente  
du Conseil municipal  
M. BAUDUCCIO-DELUC